

Législature 2017 - 2021

N° 49

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 23 mai 2018**

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 111'700.00 TTC pour des travaux d'aménagement dans divers bâtiments communaux pour des structures d'accueil de la petite enfance

1. Introduction

Un des projets stratégiques du Conseil communal, présent dans son programme de législature, est d'augmenter l'offre de places d'accueil destinées à la petite enfance. Suite à diverses réflexions et démarches menées, d'une part à l'interne concernant la crèche communale et, d'autre part avec une personne intéressée à ouvrir une structure d'accueil privée, des travaux sont nécessaires dans des bâtiments communaux pour que ces deux projets voient le jour pour la rentrée 2018.

Ancienne école de Forel

La salle de classe de l'ancienne école de Forel est actuellement inutilisée ainsi que les locaux y relatifs. Nous avons été sollicités par une personne qui souhaite ouvrir une structure d'accueil privée pour les enfants de 2 à 4 ans. Elle nous a présenté un concept ainsi qu'un budget de fonctionnement mais il lui manquait un local pour réaliser sa structure. En visitant les différents locaux vides dans la Commune, c'est cet endroit qui a été retenu. Les visites ont eu lieu avec le SEJ (Service de l'enfance et de la jeunesse), qui nous a rendus attentifs aux directives en vigueur pour ce genre de structure, concernant la partie architecturale. L'endroit et la taille des locaux correspondent à ces directives, cependant, des travaux doivent être réalisés pour accueillir des enfants entre 2 et 4 ans.

Maison Griset

Les locaux actuels utilisés par la crèche communale permettent d'accueillir quelques enfants supplémentaires. En repensant l'organisation avec la directrice de la crèche, il s'avère qu'il est possible de créer un groupe de trotteurs qui correspond à des enfants entre 18 mois et 26 mois. Pour ce faire, il faut aménager la salle qui est au rez-de-chaussée de la Maison Griset. Cette dernière est actuellement déjà utilisée par la crèche comme salle d'accueil. Nous avons également sollicité le SEJ afin d'être conformes aux directives y relatives. En faisant ces travaux, il est prévu de déplacer la nurserie dans cette nouvelle salle aménagée et de créer le groupe « trotteurs » dans la nurserie actuelle. Suite à ces travaux, la capacité d'accueil de la crèche sera augmentée de 10 places environ.

2. Objet du message

Ancienne école de Forel

Divers travaux doivent être entrepris pour rénover la salle pour accueillir les enfants :

- Peinture de la salle ainsi que du corridor (vestiaires) et des sanitaires ;
- Adaptation des sanitaires aux normes « enfants » ;
- Nouveaux vestiaires à hauteur des enfants ;
- Boiler pour avoir de l'eau chaude dans la classe ;
- Nouvelles portes (remplacement de la porte va-et-vient et porte d'entrée) ;
- Signalisation des voies d'évacuations ;
- Délimitation d'un espace extérieur dédié à la structure et sa clôture ;
- Nettoyage des locaux et entretien du sol de la classe.

Maison Griset

Afin de permettre l'installation de l'espace « nurserie » dans la salle existante, les travaux suivants sont à effectuer :

- Aménager une cuisine à hauteur des adultes (actuellement faite pour des classes enfantines) ;
- Monter une cloison pour avoir une salle de repos ;
- Compléter les installations électriques et la défense incendie ;
- Acheter une certaine quantité de matériel (lits et linges, rangements, vaisselle).

Enfin, une modification au sous-sol est demandée pour cloisonner la partie WC pour garder une certaine discrétion.

3. Devis

Les coûts des travaux sont répartis de la manière suivante :

Forel

Menuiserie	CHF	13'500.00
Peinture	CHF	10'000.00
Mobilier	CHF	5'500.00
Sanitaire	CHF	4'500.00
Electricité	CHF	3'500.00
Boiler	CHF	4'500.00
Clôture	CHF	6'200.00
Nettoyage	CHF	1'200.00
Total	CHF	<u>48'900.00</u>
Divers 10 %	CHF	4'900.00
TVA 7.7 % (arrondi)	CHF	4'100.00
Total TTC	CHF	<u>57'900.00</u>

Maison Griset

Menuiserie	CHF	7'000.00
Agencement cuisine	CHF	10'000.00
Raccordement sanitaire	CHF	1'500.00
Electricité	CHF	2'100.00
Peinture	CHF	3'100.00
Stores	CHF	6'000.00
Mobilier	CHF	11'000.00
Vaisselle et équipements	CHF	4'800.00
Total	CHF	<u>45'500.00</u>
Divers 10 %	CHF	4'500.00
TVA 7.7 % (arrondi)	CHF	3'800.00
Total TTC	CHF	<u>53'800.00</u>
Total final TTC	CHF	<u>111'700.00</u>

4. Financement

Le montant de CHF 111'700.00 TTC sera porté à la charge du Dicastère des Bâtiments et Infrastructures. Le taux d'amortissement est fixé à 15 % selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable à 2 %, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 18'989.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 111'700.00 TTC pour des travaux d'aménagement dans divers bâtiments communaux pour des structures d'accueil de la petite enfance et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 23 avril 2018.

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :



Le Syndic :
André Losey

Conseillère communale responsable : Marlis Schwarzentrub, Dicastère de l'Enseignement, de la Formation et de la Petite enfance